

États financiers
31 décembre 2018

Fonds équilibré Lysander-Seamark



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des porteurs de parts du Fonds équilibré Lysander-Seamark (le « Fonds »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations, qui se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 22 mars 2019

Fonds équilibré Lysander-Seamark

États financiers au 31 décembre 2018

Table des matières

- 3 États de la situation financière
- 3 États du résultat global
- 4 États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
- 5 Tableaux des flux de trésorerie
- 5 Annexe du portefeuille
- 7 Notes annexes

Fonds équilibré Lysander-Seamark

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	1 680 347 \$	2 242 639 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 295	200 840
Remboursements à recevoir	19 613	12 120
Dividendes à recevoir	3 577	4 061
Intérêts courus	1 692	2 520
Distributions payées d'avance	196	–
Total de l'actif	1 808 720 \$	2 462 180 \$
Passif		
Charges à payer	3 466 \$	6 522 \$
Total du passif	3 466 \$	6 522 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 805 254 \$	2 455 658 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	276 600 \$	537 458 \$
Série F	1 528 654	1 918 200
Total de l'actif net	1 805 254 \$	2 455 658 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	27 733	50 087
Série F	152 585	178 111
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,97 \$	10,73 \$
Série F	10,02	10,77
* Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût	1 624 657 \$	2 047 512 \$

États du résultat global

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	15 953 \$	18 372 \$
Revenu de dividendes	49 737	48 276
Autres revenus	3 353	3 761
Profit (perte) réalisé(e) et latent(e) sur les placements		
(Perte nette) réalisée sur les placements vendus	(1 201)	(34 273)
(Perte nette) de change réalisée	(1 218)	(1 053)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	1 444	(1 407)
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements	(138 449)	79 834
Total du bénéfice d'exploitation	(70 381) \$	113 510 \$
Charges		
Frais de gestion	21 353 \$	25 103 \$
Frais de dépôt	16 871	15 057
Frais d'administration du Fonds	4 384	1 709
Frais de garde	2 642	826
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	1 608	2 190
Coûts de transaction	988	377
Frais bancaires	273	1
Charge liée aux droits réglementaires	62	–
Charges combinées liées à la TVH	59	54
Frais liés au comité d'examen indépendant	11	82
Honoraires d'audit	(22)	(1 270)
Frais juridiques	(70)	310
Total des charges d'exploitation	48 159 \$	44 439 \$
Retenue d'impôt	2 986 \$	2 752 \$
Remboursement des charges	(19 613)	(12 120)
Total des charges d'exploitation nettes	31 532 \$	35 071 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(101 913) \$	78 439 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par série		
Série A	(18 837) \$	13 309 \$
Série F	(83 076)	65 130
Variation du total de l'actif net	(101 913) \$	78 439 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	(0,49) \$	0,25 \$
Série F	(0,52)	0,38

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toutes les séries

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	2 455 658 \$	2 294 398 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(101 913)	78 439
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(34 967) \$	(32 211) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(3 353)	(3 761)
	(38 320) \$	(35 972) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	55 703 \$	79 427 \$
Série F	148 662	212 650
Produit total	204 365 \$	292 077 \$
Coût des parts rachetées		
Série A	(297 724) \$	(65 537) \$
Série F	(454 828)	(143 719)
Coût total	(752 552) \$	(209 256) \$
Distributions réinvesties		
Série A	4 337 \$	5 977 \$
Série F	33 679	29 995
Total des réinvestissements	38 016 \$	35 972 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(650 404) \$	161 260 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	1 805 254 \$	2 455 658 \$

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	537 458 \$	510 259 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(18 837)	13 309
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(3 721) \$	(5 094) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(616)	(883)
Total des distributions	(4 337) \$	(5 977) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	55 703 \$	79 427 \$
Coût des parts rachetées	(297 724)	(65 537)
Distributions réinvesties	4 337	5 977
Total des opérations sur les parts rachetables	(237 684) \$	19 867 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(260 858) \$	27 199 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	276 600 \$	537 458 \$

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	1 918 200 \$	1 784 139 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(83 076)	65 130
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(31 246) \$	(27 117) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(2 737)	(2 878)
Total des distributions	(33 983) \$	(29 995) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	148 662 \$	212 650 \$
Coût des parts rachetées	(454 828)	(143 719)
Distributions réinvesties	33 679	29 995
Total des opérations sur les parts rachetables	(272 487) \$	98 926 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(389 546) \$	134 061 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	1 528 654 \$	1 918 200 \$

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(101 913) \$	78 439 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 441	34
Perte nette réalisée à la vente de placements	1 201	34 273
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	139 437	(79 457)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des devises	(1 444)	1 407
Achat de placements	(801 686)	(589 613)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	1 223 340	629 145
Intérêts courus	828	434
Dividendes à recevoir	484	79
Distributions payées d'avance	(196)	-
Charges à payer	(3 056)	(4 156)
Remboursements à recevoir	(7 493)	5 650
Montant à recevoir des courtiers en placement	-	24 154
Montant à payer à des courtiers en placement	-	(43 796)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	450 943 \$	56 593 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(304) \$	- \$
Produit de l'émission de parts rachetables	204 365	292 077
Montants payés au rachat de parts rachetables	(752 552)	(209 256)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(548 491) \$	82 821 \$
(Perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 \$	(1 441) \$
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(97 548)	139 414
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au début	200 840	62 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	103 295 \$	200 840 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts reçus	16 758 \$	18 737 \$
Dividendes reçus	50 219	48 355
Retenue d'impôt	2 986	2 752
Intérêts versés	273	1

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2018

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions canadiennes (31,5 %)		
300 Alimentation Couche-Tard	17 055 \$	20 373 \$
400 Banque de Nouvelle-Écosse	25 191	27 220
400 BCE Inc.	21 987	21 572
175 Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	13 785	17 694
800 Canadian Natural Resources	29 886	26 352
125 La Société Canadian Tire Ltée	20 363	17 843
600 Banque canadienne de l'Ouest	18 171	15 624
200 Groupe CGI inc.	9 671	16 700
1 000 Corby Spirit & Wine, cat. B	16 828	17 090
500 Emera Inc.	21 520	21 855
500 Enbridge Inc.	26 207	21 205
850 Finning International Inc.	19 890	20 230
450 Fortis Inc.	17 033	20 480
325 Franco-Nevada Corp.	22 082	31 112
450 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	18 070	15 566
600 Industrielle Alliance	25 678	26 142
700 Inter Pipeline Fund	21 008	13 538
190 Loblaws	10 464	11 611
1 400 Société financière Manuvie	29 389	27 118
400 Maxar Technologies Ltd.	24 530	6 524
700 North West Co.	20 363	21 994
300 Banque Royale du Canada	22 960	28 032
500 Shaw Communications, cat. B	13 518	12 355
400 SNC-Lavalin	20 663	18 368
700 Suncor Énergie Inc.	26 733	26 691
450 Telus Corp.	18 645	20 362
375 La Banque Toronto-Dominion	19 868	25 448
400 TransCanada Pipelines	21 476	19 500
Total	573 034 \$	568 599 \$
Titres à revenu fixe canadiens (27,4 %)		
20 000 407 International Inc., 2,43 %, 4 mai 2027	19 993 \$	19 086 \$
23 000 Province de la Colombie-Britannique, 2,80 %, 18 décembre 2028	23 466	23 445
15 000 Gouvernement du Canada, 9,00 %, 1 ^{er} novembre 2020	14 990	15 038

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2018

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Titres à revenu fixe canadiens (27,4 %)			
<i>(suite)</i>			
10 000	Canadian Utilities, 3,122 %, 9 novembre 2022	10 926	10 126
34 000	Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations à taux variable, 15 mars 2023	34 000	34 048
10 000	Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations à taux variable, 15 mars 2024	10 000	9 973
27 000	Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations à taux variable, 15 septembre 2023	27 000	26 928
20 000	CPPIB, 3 %, 15 juin 2028	20 000	20 298
30 000	Daimler Canada, 3,30 %, 16 août 2022	29 991	30 130
30 000	HSBC, 3,196 %, 5 décembre 2023	30 000	29 572
10 000	Province du Manitoba, 2,6 %, 2 juin 2027	9 722	9 816
21 000	Société Financière Manuvie, 3,317 %, 9 mai 2028/2023	21 000	20 906
15 000	Banque Manuvie, obligations à taux variable, 27 janvier 2020	15 005	15 005
32 000	Municipal Finance Authority of BC, 2,15 %, 1 ^{er} décembre 2022	31 983	31 644
16 000	Province de la Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 1 ^{er} juin 2042	19 837	19 061
25 000	Province de l'Ontario, obligations à taux variable, 16 mars 2021	25 238	25 290
10 000	Province de l'Ontario, 5,6 %, 2 juin 2035	13 061	13 170
17 000	Province de l'Ontario, 2,8 %, 2 juin 2048, C	17 913	15 756
15 000	PSP Capital, 3,03 %, 22 octobre 2020	15 511	15 249
25 000	PSP Capital Inc, 1,73 %, 21 juin 2022	25 000	24 507
10 000	Banque Royale du Canada, obligations à taux variable, 11 février 2020 (CDOR à trois mois +54)	10 033	10 041
17 000	Province de la Saskatchewan, 2,65 %, 2 juin 2027	16 748	16 794
20 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,045 %, 8 mars 2021	19 643	19 745
10 000	Toyota, obligations à taux variable, 13 octobre 2020	10 000	9 977
30 000	Toyota Credit Canada, 2,2 %, 28 février 2022	29 990	29 211
Total		501 050 \$	494 816 \$

Titres à revenu fixe étrangers (0,5 %)			
10 000	Wells Fargo & Co, 2,509 %, 27 octobre 2023	10 000 \$	9 592 \$
Total		10 000 \$	9 592 \$

Actions mondiales (7,8 %)			
700	ABB Ltd, CAAE parrainé	17 534 \$	18 161 \$
300	BHP Billiton Ltd, CAAE parrainé	17 019	19 772
350	HSBC Holdings plc, CAAE parrainé	19 487	19 638
200	Nestlé SA, CAAE	17 819	22 099

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
180	Novartis AG, CAAE	17 593	21 081
250	Royal Dutch Shell, CAAE-B	19 696	20 452
275	Unilever plc, CAAE	13 773	19 611
Total		122 921 \$	140 814 \$

Actions américaines (25,9 %)			
150	Abbvie Inc.	17 864 \$	18 873 \$
150	Albemarle Corp.	19 899	15 778
13	Alphabet Inc., cat. C	17 332	18 374
70	Apple Inc.	11 136	15 080
500	Bank of America Corp.	9 783	16 814
275	Bristol Myers	20 537	19 509
300	Cisco Systems	11 153	17 741
250	DowDuPont Inc.	17 584	18 248
300	Fluor Corp.	18 024	13 184
90	Honeywell International Inc.	12 928	16 229
100	International Business Machines Corp.	19 889	15 514
80	Johnson & Johnson	9 956	14 090
120	JP Morgan Chase & Co.	8 980	15 988
175	KLA-Tencor Corp.	15 697	21 374
275	Kraft Heinz Co.	19 914	16 154
90	McDonald's Corporation	18 920	21 812
200	Merck & Co.	14 182	20 857
150	Northern Trust	19 368	17 113
350	Pfizer Inc.	13 563	20 851
220	Qualcomm Inc.	17 121	17 088
135	SAP, CAAE	16 144	18 342
200	State Street Corp.	18 206	17 216
275	Verizon Communications Inc.	16 226	21 101
200	Walgreen Boots	18 156	18 652
160	Walmart Inc.	18 302	20 341
135	Walt Disney Co.	16 788	20 203
Total		417 652 \$	466 526 \$

Total du portefeuille (93,1 %)		1 624 657 \$	1 680 347 \$
	Trésorerie et équivalents de trésorerie (5,7 %)	\$	103 295 \$
	Autres actifs moins les passifs (1,2 %)		21 612
Actif net		\$	1 805 254 \$

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 100 York Boulevard, Suite 501, Richmond Hill (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds équilibré Lysander-Seamark (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 30 décembre 2014. Le Fonds a commencé ses activités le 30 décembre 2014 et a distribué des parts en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif du Fonds est de procurer des rendements globaux à long terme composés de revenu et de gains en capital en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds est Seamark Asset Management Ltd (le « gestionnaire de portefeuille »).

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le Fonds a adopté les normes, interprétations et modifications suivantes pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 :

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 [2014] »)

Le Fonds a appliqué IFRS 9 (2014) de façon rétrospective en utilisant les dispositions de la norme qui lui permettent de ne pas retraiter l'information comparative des périodes antérieures. En vertu d'IFRS 9 (2014), les actifs doivent être comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, et les variations de la juste valeur doivent être comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9 (2014), les actifs et passifs financiers du Fonds qui étaient auparavant classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 22 mars 2019.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9 (2014). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

Passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 (2014) a remplacé le modèle des pertes de crédit subies d'IAS 39 par un nouveau modèle, fondé sur les pertes de crédit attendues, pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net (la perte nette) réalisé(e) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart

acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de

prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont apportées si elles ne touchent que cet exercice, ou au cours de l'exercice où elles surviennent et de tout exercice ultérieur visé par les modifications si celles-ci touchent à la fois l'exercice considéré et des exercices ultérieurs.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2018, le Fonds avait un montant de 18 710 \$ (31 décembre 2017 – 17 663 \$) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2017 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque trimestre et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous :

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Modifications futures des normes comptables

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de norme future qui pourrait avoir une incidence importante sur le Fonds.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,75 % par an pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits

ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Parts en circulation, au début	50 087	48 268
Émission de parts rachetables	5 250	7 404
Rachat de parts rachetables	(28 028)	(6 149)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	424	564
Parts en circulation, à la fin	27 733	50 087

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Parts en circulation, au début	178 111	168 696
Émission de parts rachetables	13 982	19 886
Rachat de parts rachetables	(42 714)	(13 295)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	3 206	2 824
Parts en circulation, à la fin	152 585	178 111

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie les services de gestion de placements et fournit tous les services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 31 décembre 2018, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 77 % dans le Fonds (31 décembre 2017 – 57 %).

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,50 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le gestionnaire a versé 7 918 \$ (31 décembre 2017 – 9 596 \$) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 31 décembre 2018, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 1 746 \$ (31 décembre 2017 – 2 632 \$).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, aux 31 décembre 2018 et 2017.

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 175 939 \$	– \$	– \$	1 175 939 \$
Titres à revenu fixe	–	504 408	–	504 408
Total	1 175 939 \$	504 408 \$	– \$	1 680 347 \$

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 577 699 \$	– \$	– \$	1 577 699 \$
Titres à revenu fixe	–	664 940	–	664 940
Total	1 577 699 \$	664 940 \$	– \$	2 242 639 \$

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en instruments de créance, comme les obligations. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation de crédit des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds avait des placements directs en instruments de créance assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Exposition au risque de crédit		
AAA	9,8 %	8,3 %
AA	9,6	7,9
A	8,5	10,9

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance aux 31 décembre 2018 et 2017.

Au 31 décembre 2018	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Charges à payer	- \$	3 466 \$	- \$
Au 31 décembre 2017	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Charges à payer	- \$	6 522 \$	- \$

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et s'assure que la durée du portefeuille se situe à l'intérieur des limites précisées dans les politiques et dans les objectifs de placement du Fonds. En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance des placements.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2018	- \$	357 009 \$	147 399 \$
31 décembre 2017	-	322 920	342 020

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2018, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 22 446 \$ (31 décembre 2017 – 39 098 \$).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Exposition au risque de change		
Dollar américain	33,7 %	32,9 %

Au 31 décembre 2018, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport à la devise susmentionnée, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, de 0,3 % (31 décembre 2017 – 0,3 %).

Fonds équilibré Lysander-Seamark

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2018 et 2017

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. En pratique, les résultats réels différeront de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Au 31 décembre 2018, environ 65 % (31 décembre 2017 – 64 %) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2018, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 58 797 \$ (31 décembre 2017 – 78 885 \$).



**100 York Boulevard, Suite 501
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
www.lysanderfunds.com**